

du Gard

les francas

L'éducation en mouvement !

Rapport financier 2022

Rapport présenté à l'Assemblée générale
de l'Association Départementale des Francas du Gard
à Allègre les Fumades, le 29 juin 2023

RAPPORT FINANCIER

PRESENTÉ PAR

Alice BROSSETTE, trésorière

LE COMPTE DE RESULTAT

En 2022, le compte de résultat présente un résultat de l'exercice de 15 555 €, pour un total de l'ensemble des produits de 3 903 991 € et un total de l'ensemble des charges de 3 888 436 €.

Cette année 2022 permet de stabiliser les comptes de l'association départementale après un redressement structurel enregistré en 2021 qui s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année 2022, principalement en actant la fin des

activités de la ludothèque départementale La Roulotte.

Notre résultat d'exploitation (différence entre produits et charges d'exploitation) est excédentaire de 320 € contre un résultat d'exploitation excédentaire de 121 906 € en 2021. Ce résultat d'exploitation diminue de 121 586 €.

Cette diminution s'explique par une baisse des subventions d'exploitation en 2022 (baisse de 359 116 €), notamment par l'arrêt du conventionnement avec le Syndicat Mixte Leins Gardonnenque mais également par la prestation Bonus territoire CTG reversée aux communes partenaires de gestion dans le cadre de la subvention de fonctionnement, par des provisions pour risque qui augmentent pour provisionner surtout les créances non réglées au 31 décembre 2022 par les

familles. Le résultat d'exploitation à l'équilibre reste fragile ; nous devons apporter une vigilance sur l'année 2023 pour ne pas créer un déséquilibre structurel sur le résultat d'exploitation.

Les chiffres de l'année 2022 démontrent un retour à un niveau normal d'activité. Nos produits diminuent de 259 685 € et nos charges diminuent elles aussi de 115 432 €.

Les charges de salaires et charges sociales, ajoutées aux impôts et taxes, représentent 64.27 % de nos charges d'exploitation. Elles augmentent de 1.94% par rapport à 2021. C'est une progression qui a été anticipée et maîtrisée dans nos résultats malgré deux hausses du point d'indice en janvier et mai 2022.

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 869 319 € en 2022 contre 4 096 909 € en 2021 soit une diminution de 5.56 %

Cette diminution est liée principalement à la baisse du financement de la Caf pour l'acquisition d'ordinateurs à destination des collégiens dans le cadre de l'opération « Fracture Numérique ».

Le chapitre 'Prestations de services' affiche une augmentation de 216 327 € pour atteindre 1 632 644 € en 2022 contre 1 416 317 € en 2021 soit +15.27 %.

Elles diminuent sur les lignes suivantes :

- > -32.10 % Stages Bafa payés par les stagiaires ou stages de loisirs
- > -39.32 % Remboursement Uniformation
- > -56.80 % Mise à disposition de salariés de l'association
- > -71.82 % Autres produits activités

A l'inverse, la ligne relative à la prise en charge par une collectivité ou un financeur institutionnel d'un stage Bafa affiche une augmentation de + 10 345 €

Les prestations de service de la Caf, suivantes, diminue de +2.47% :

- > -12.27% Pso (notamment avec la fin de gestion de l'ALP de Cabrières et de l'EJ de Leins Gardonnenque)
- > +4.64 % Ps Jeunes
- > +37.13 % Plan Mercredis

Les Bonus territoire CTG (+ 203 258 €) couvrent, en 2022, l'ensemble des territoires en gestion (hormis Fournès) et ont été reversés aux collectivités car non prévus dans les budgets prévisionnels 2022 puisque les versements par la Caf ont été effectués à compter du dernier trimestre.

La Pso Msa augmente de +74.64 %

Les lignes suivantes accusent une nette augmentation :

- > +23.54 % Participations familles
- > +40.43 % Aides aux temps libres de la Caf

- > +58.79 % Séjours L'Amoré (reprise post-Covid)
- > +14.39% Interventions de Radio Sommières
- > +25.90% Prêts de jeux

Le chapitre 'Subventions d'exploitation' est de 2 156 611 € en 2022 contre 2 515 727 € en 2021. Il diminue donc de 359 116 € soit -14% compte tenu de l'impact de l'opération « Fracture Numérique ».

Nous allons observer dans ce chapitre, distinctement, les subventions des communes ou EPCI et les subventions sur projets des différents partenaires de l'association.

- > Les subventions des communes, diminuent de 168 825 € (-10,11 %) pour atteindre 1 501 628 €.
- > La subvention de la DRJSCS a diminué de -44.81 % pour atteindre 59 000 €, notamment pour le non-renouvellement d'achats de clés 4G sur le projet « Fracture numérique »
- > La subvention de la Caf du Gard diminue de -70.43 % pour atteindre 116 930 €

- > La subvention de la DRAC est restée identique, pour atteindre 7 000 €.
- > La subvention du Conseil Régional a également diminué quant à elle de -64.25 %, pour atteindre 2 025 €.

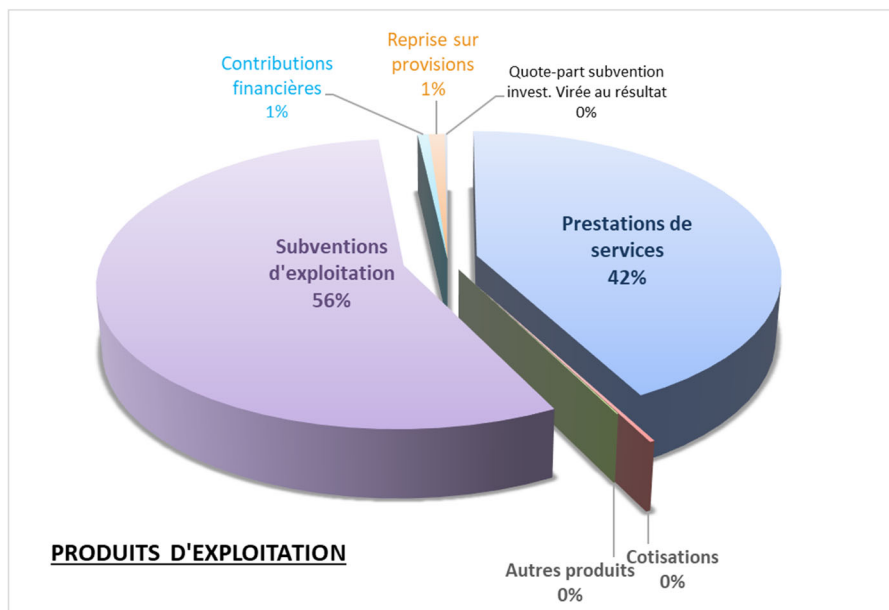
La Caisse d'allocations familiales contribue au financement du secrétariat et de l'animation du comité de pilotage des CLAS, et soutient, outre le projet mentionné ci-dessus, par des subventions liées à l'appel à projet « fonds publics et territoires » : pour la mise en place de l'action « la place des parents dans les centres de loisirs », la généralisation de la démarche écocentre de loisirs et la réflexion sur l'action éducative en direction des adolescents, pour la mise en place d'une action de rénovation de l'action éducative en direction des adolescents.

Les aides de l'État pour l'embauche des contrats aidés, service civique et alternants ont augmenté de 20% pour atteindre 142 737 € contre 118 694 € en 2021.

La subvention annuelle du Département du Gard est de 82 500 € dont 35 000 € au titre de l'aide à la structure et 41 250 € au titre du financement des actions de l'association départementale. 6 250 € sont également attribués au titre d'un poste FONJEP.

Le chapitre 'Contributions financières' diminue de 2 000 € pour atteindre 25 500€ en 2022 contre 27 500 € en 2021.

Les 'Reprises sur provisions' représentent 37 233 € et correspondent principalement à une reprise sur provisions pour retraite.



Les charges d'exploitation

Les charges s'élèvent à 3 868 999 € en 2022 contre 3 975 004 € en 2021 soit une diminution des charges de 106 005 €, soit -2.67 %.

Les 'Autres achats et charges externes' sont en baisse de 113 167 € soit -8.64 %.

Parmi les lignes qui ont diminué, nous pouvons noter :

- > Petits équipements (-86 %)
- > Produits d'hygiène (-70 %)
- > Entretien, réparation véhicule (-66 %)
- > Frais de formation BAFA (-53 %)
- > Frais de formation autres (-25 %)
- > Achats de prestations pour activités (-96 %)
- > Frais postaux (-75 %)
- > Télécommunication (-44 %)
- > Services bancaires (-15 %)

A l'inverse, les lignes suivantes augmentent :

- > Eau, électricité, Gaz (+100.57 %)
- > Les repas et denrées alimentaires (+16.39 %)
- > Le carburant (+65 %)
- > Fournitures Pédagogiques (+19.10 %)
- > Location hébergement (+122.77 %)
- > La location de matériel (+38.36 %)
- > Maintenance informatique (+17.96 %)

- > L'assurance +60.22 %
- > Achat de spectacles (+22 726 €)
- > Droit d'entrée (+56 272 €)
- > Impressions catalogues, affiches, flyers +72 %
- > Transport des participants +110 %
- > Voyages et déplacements +36 %
- > Missions +76 %

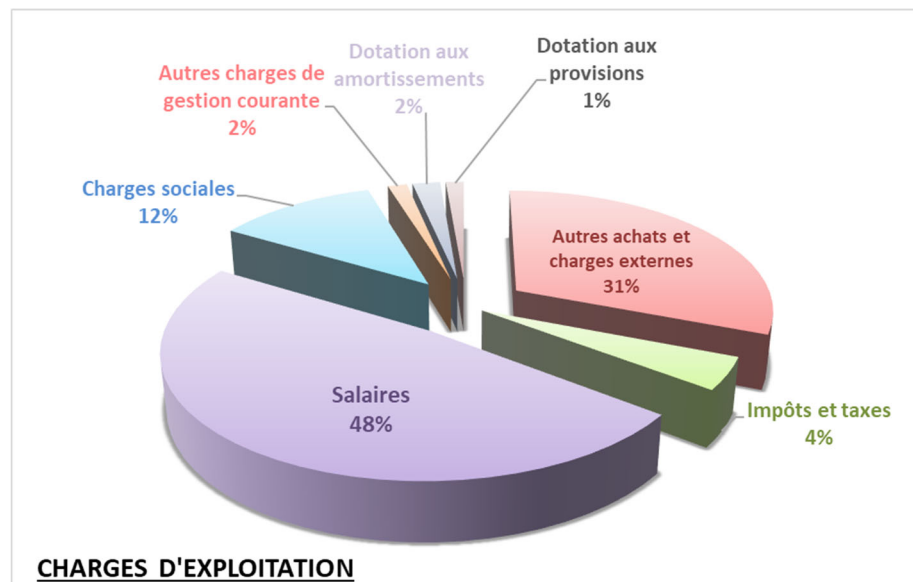
L'augmentation de l'ensemble des lignes est liée principalement à la reprise d'activités mais également à l'inflation du coût de l'énergie et des services.

Les 'Salaires et charges sociales' représentent 2 320 234 € en 2022 contre 2 272 366 € en 2021 soit une augmentation de 47 868 € ou +2.11 %.

Cette augmentation s'explique en partie par la reprise de l'activité mais principalement par l'augmentation du point, 2 fois dans l'année.

Les charges sociales ont légèrement diminué de 4 255€ soit -0.93% entre 2021 et 2022.

Les Frais de personnel (salaires et charges sociales) représentent 59.67 % du montant total de nos charges.



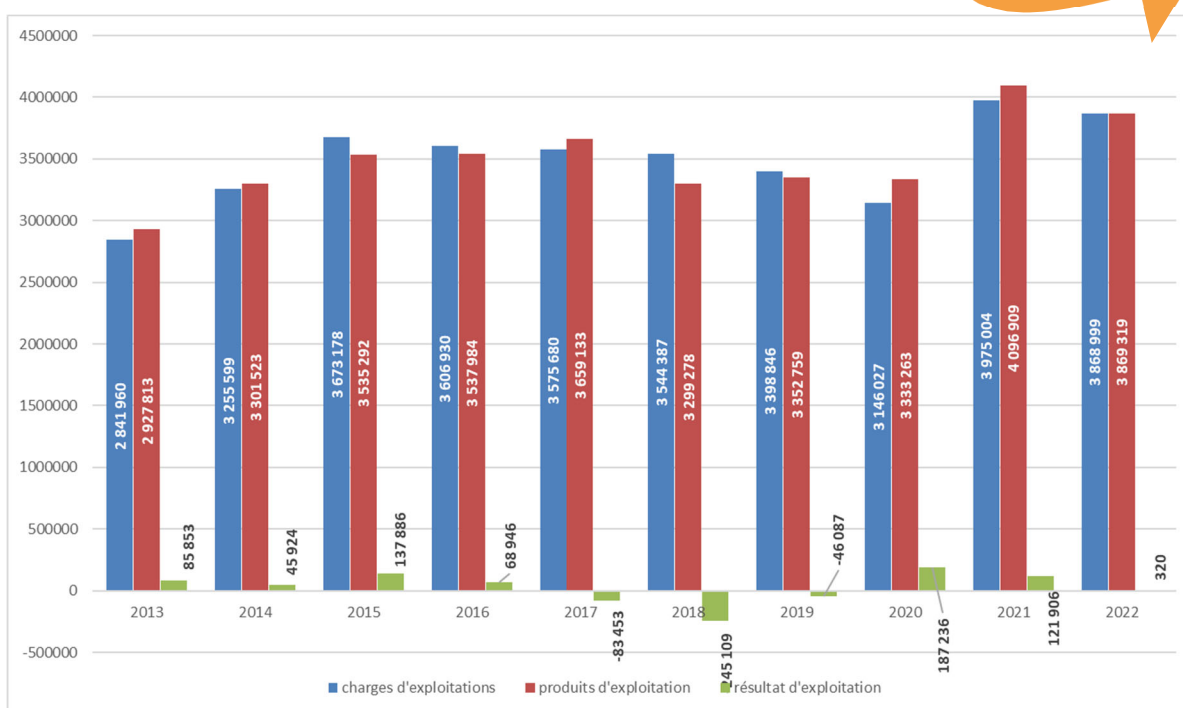
Les '**Dotations aux amortissements**' passent de 78 181 € en 2021 à 78 965 € en 2022 : en hausse de 784 €, soit +1 %. Ces dotations recouvrent notamment l'amortissement des locaux dédiés au siège social de l'association départementale et à son aménagement, en passant par le mobilier, les frais d'agence et les frais de notaire.

Ces dotations concernent également des logiciels de gestion de centres de loisirs sur les territoires en convention, l'amortissement de notre parc véhicule, le renouvellement de notre parc informatique, l'amortissement de matériel pédagogique et du matériel de studio à Radio Sommières.

Les '**Dotations aux provisions**' augmentent de 13 815€, soit +36.83 % pour atteindre en 2022, 51 322 €. Elles constituent des provisions pour créances douteuses issues des participations familles des territoires au 31 décembre 2022.

Les '**Autres charges**' diminuent de 54 198 €, soit -49,71 %, pour atteindre 54 832 €. Cette diminution s'explique notamment par une suppression des pertes et créances irrécouvrables. Les frais de SACEM augmentent quant à eux de +40 % pour atteindre 10 487 €.

À RETENIR
Après trois résultats d'exploitation déficitaires en 2017, 2018 et 2019, puis deux résultats d'exploitation excédentaires en 2020 et 2021, le résultat d'exploitation 2022 est pratiquement à l'équilibre à hauteur de 320 €. Les produits d'exploitation ont diminué de 5,56 % et les charges ont diminué de 2,67 %.



Les produits et charges financiers

Les '**Produits financiers**' sont en augmentation. Ils sont de 268 € en 2022 contre 93 € en 2021. Ces produits correspondent aux intérêts de nos placements.

Les '**Charges financières**' diminuent quant à elles. Elles sont de 5294 € en 2022 contre 6 386 € en 2021.

Elles correspondent : aux intérêts des prêts relatifs à l'acquisition de notre siège social,

de son mobilier et de son aménagement ainsi que les prêts sur véhicules et du Prêt Garanti par l'État.

Notre résultat financier demeure donc déficitaire. Ce déficit se réduit pour passer de -6294 € en 2021 à -5 026 € en 2022.

Les produits et charges exceptionnels

Les '**Produits exceptionnels sur opérations de gestion**' sont de 34 404 € en 2022 contre 66 674 € en 2021, soit une baisse de -48.40 %.

Les '**Charges exceptionnelles**' sont quant à elles en diminution de 8 335 € soit -37% pour atteindre 14 143 € en 2022 contre 22 478 € en 2021.

A RETENIR
L'impôt sur les bénéfices est de 11 €. Le résultat exceptionnel est de 20 261 €, pour un résultat de l'exercice excédentaire de 15 555 € pour 2022.

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

'**L'Actif immobilisé**' diminue de 44 685 € en 2022 (-8.58 %).

Cette diminution s'explique par :

- > la diminution des 'constructions et agencements' pour -17 175€
- > la diminution des 'matériels d'activité' pour -9 146 €
- > la diminution des 'immobilisations incorporelles' pour -13 370€

Le poste 'Autres prêts et titres immobilisés', diminue de -4 995 €.

'**L'Actif circulant**' est en diminution de -13 609 € par rapport à 2021, soit -1.06 %.

Les 'Créances client et usagers' s'élèvent à 563 336 €. Il est en augmentation de +89 249 €.

Le poste 'Autres créances' augmente de +28294 € pour atteindre 446 796 €. Il

représente des financements qui proviennent essentiellement de l'État, de subventions de la Caf et sont de ce fait assurés. Il compte également des indemnités journalières de la sécurité sociale à recevoir, des prestations services de la Caf et de la Msa, des remboursements Uniformation, des remboursements ASP.

Nos 'Disponibilités' diminuent de -144 827 €, pour atteindre 318 352 €.

Nos charges constatées d'avance diminuent de -13 953 €.

Au Passif :

Les '**Fonds propres**' s'élèveront, si l'Assemblée Générale approuve les comptes et l'affectation du résultat à 404 182 €.

Nos 'Provisions pour charges' diminuent de -34 359€, correspondant aux engagements de retraite du personnel.

La provision pour départs à la retraite est de 210 697 €.

Nos 'Provisions pour risques' sont inexistantes en 2022.

Cela est la démonstration qu'il n'existe aucun contentieux à la date de clôture.

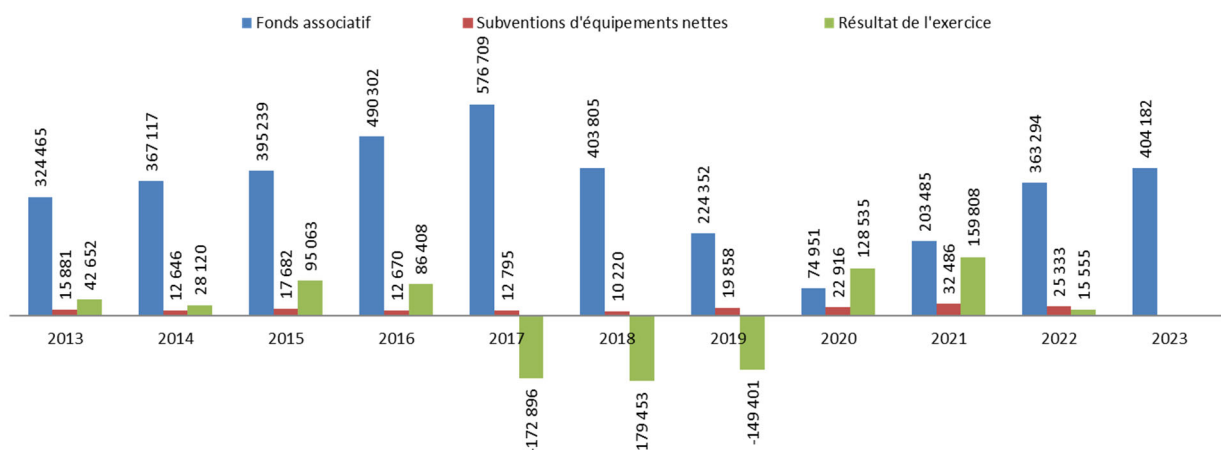
Nos '**Fonds dédiés**' sont nuls.

La 'Dettes sociale et fiscale' s'élève à 284 547 € soit une baisse de -68 410 € ou -19,38 %. Les autres emprunts et dettes assimilés diminuent.

La 'Dettes fournisseurs' diminue de -53 633 € (-26.82 %) pour atteindre 146 310 €.

Les 'Produits constatés d'avance' diminuent de -16 155 € pour atteindre 257 738 € en 2022 contre 241 583 € en 2021.

Fonds propres



Les fonds propres s'élèveront, si l'Assemblée Générale approuve les comptes et l'affectation du résultat à 404 182 € (affectation du résultat de 15 555 € et des subventions d'équipement pour 25 333 €)

LE RESULTAT

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 320 € en 2022 contre un résultat de 121 906 € en 2021.

Le résultat de l'exercice 2022, de 15 155 € contre 159 808 € en 2021, est donc lié à un excédent d'exploitation de 230 €, duquel se déduit un résultat financier déficitaire de 5026 €, et auquel s'ajoute un résultat exceptionnel de 20 261€.

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à 15 555 €.





**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DES FRANCAS DU GARD**

L'Altis - 165 rue Philippe Maupas - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 02 45 66 - Fax : 04 65 23 57 32

www.francas30.org

📍 Les Francas du Gard

📧 @lesfrancasdugard